

## **Sénat : Projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires**

La commission sénatoriale des affaires économiques estime que les dispositions contenues dans ce texte, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 19 février 2013, vont permettre d'assainir les pratiques en vigueur dans le monde de la finance, au moins à l'échelon national ; elles apportent également des réponses concrètes pour améliorer l'information et les droits des clients des banques - particuliers comme petites entreprises, souligne son rapporteur, M. Yannick Vaugrenard. Si les grands équilibres atteints par le texte lui paraissent satisfaisants, elle a cependant adopté plusieurs amendements à l'initiative de son rapporteur pour avis. Deux d'entre eux concernent en particulier les règles relatives aux rémunérations et visent à améliorer encore la gouvernance des établissements de crédit et d'inciter ainsi à un code de bonne conduite. Un troisième vise à conforter l'acquis obtenu à l'Assemblée nationale relatif au plafonnement des commissions d'intervention.

L'avis de la commission sénatoriale est dans notre base « Ressources », rubrique Législations et réglementations françaises, Sénat, Avis.